

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 12 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Marey sur Tille, convoqué conformément à la loi, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BAILLEUL Christian, Maire.

Présents : M. BAILLEUL Christian, M. JANVIER Frédéric, M. DAGES Sylvain, M. LAZZERINI Christophe, M. PAGLIAI Mario, M. SEURIOT Jean-Philippe, M. VARIN Eric, M. VINCENT Benoit, Mme CHARPENTIER Viviane, Mme TERRADE Pascale et Mme PITRE Sandrine

Secrétaire de séance : Mme PITRE Sandrine

Approbation du compte rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 20 août 2025.

Délibération N° 24 - ONF Programme 2026

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L.212-2, L.214-5 à 8, L.214-11 et L.243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant de document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faites par l'ONF le 11/08/2025 pour l'exercice 2026 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits ;

Considérant le programme pluriannuel de coupes pour la période 2023-2045, consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la destination des parcelles 4 et 6 de la forêt communale, inscrites au programme des coupes de l'exercice 2026 :

- Mise en vente en 2026, en bois sur pied, des produits issus de ces parcelles.

La commune accepte sur son territoire communal le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

Combe de Biere, beaucoup d'arbres sont tombés.

Suite à la visite de M. Frezier de l'ONF, ce lot ne peut être vendu car trop d'arbres tombés. Il est envisageable, selon M. Frezier, de le mettre en exploitation si le conseil trouve un preneur.

Délibération N° 25 - Remplacement carte électronique chaudière du foot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend à sa charge la facture de l'entreprise Thermic & Co concernant le remplacement de la carte électronique de la chaudière du Foot de Marey sur Tille pour un montant de 227,11 € TTC.
- dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025, section de fonctionnement, article 61558,
- autorise le maire à signer tous documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 26 - Etude énergétique des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir le devis de l'entreprise TRACOR concernant l'étude énergétique des bâtiments communaux pour un montant de 37 349,39 € HT
- dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025, section d'investissement, article 203,
- autorise le maire à signer tous documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 29 - Sollicitation d'une subvention du Fonds Chaleur de l'ADEME au titre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT) porté par le SICECO

Le maire rappelle aux membres du conseil que la commune ayant transféré la compétence "Conseil en Energie Partagé (CEP)" au SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, bénéficie ainsi de l'accompagnement du SICECO pour le suivi énergétique de ses bâtiments. Ce transfert permet à la commune d'accéder aux programmes de subventions mis en place dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics.

Dans le cadre des travaux de rénovation prévus sur les bâtiments communaux sollicite une subvention du Fonds Chaleur de l'ADEME dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT) porté par le SICECO en partenariat avec l'ADEME.

D'après le dossier d'étude réalisé, le montant des travaux est estimé à 365 594,50 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération défini en annexe ;
- s'engage à inscrire dans son budget le montant estimatif des travaux de rénovation énergétique prévus et de s'acquitter des factures correspondantes ;
- sollicite pour cette opération une subvention Fonds Chaleur de l'ADEME dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) porté par le SICECO en partenariat avec l'ADEME ;
- autorise le maire à signer les demandes de subventions, les pièces administratives et comptables correspondantes ainsi que toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Commission de contrôle des listes électorales : désignation d'un délégué suite au décès de M. Gilles PETOT

Seul le tribunal judiciaire est compétent et désignera une personne dans la liste ci-jointe :

Mme Karine PAGOT

M. Vincent ARNOUX

Mme Lydie PISSOT

Délibération N° 27 - Recensement de la population 2026 : désignation agent recenseur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- retient la candidature de Mme Christine CUNHA DA GRACA née MORTIER demeurant à Marey sur Tille, Rue de Varoux, pour effectuer le recensement de la population 2026.
- dit que le recensement de la population 2026 aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026
- fixe le montant de la rémunération de l'agent recenseur à 620 € brut
- autorise le maire à signer tous documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 28 – Vestiaires du foot : devis électricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- retient le devis de l'entreprise GL ELEC pour un montant de 1 040,86 € HT soit 1 249,03 € TTC concernant la réfection de l'électricité dans les vestiaires du foot.
- dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025, section de fonctionnement
- autorise le maire à signer le devis correspondant.

Traitement des demandes du Foot :

Le maire donne lecture à l'ensemble du conseil municipal du mail des différentes demandes transmises par le foot du 13/09/2025.

Affaires diverses

Réunion RPI

L'effectif 2025/2026 est de 38 élèves

La prévision pour 2026/2027 est de 40 élèves (en augmentation)

En moyenne 30 élèves fréquentent la cantine scolaire

Fête de l'école le 19 juin 2026

Point travaux

➤ Point à temps : Société GUINOT (devis 7 776 € TTC)

Travaux bien réalisés sur l'ensemble du village

➤ Les travaux de maintenance à la station de pompage ont été réalisés par la société THIEULIN

➤ Eclairage à décharge sur les poteaux « lanternes »

Fin de la commercialisation en 2026 donc changement à prévoir ainsi que l'éclairage du terrain de foot

➤ Travaux Rue de l'Argillier

La demande de subvention auprès du Conseil Départemental est reportée en 2026

Suite aux 3 nids de frelons enlevés, le conseil municipal envisage de mettre des pièges pour capturer les femelles sur la saison prochaine

Une subvention d'un montant de 5 000 € a été accordée par la DDT sur l'étude de la carte communale

Le maire fait un point sur le budget de la commune : les objectifs budgétaires sont respectés

Bilan du Marché Gourmand positif

Le Conseil municipal valide l'achat de nouveaux couvert pour la salle polyvalente

Le maire fait un résumé de la dernière réunion de la COVATI

La Commission Communale des Impôts Directs se réunira courant novembre

La date du 10 décembre 2025 a été retenue pour présenter l'outil de communication IntraMuros

Une réflexion est en cours pour implanter des panneaux « Impasse » Rue de la Confrérie et peut être Rue de l'église

Le prix décerné pour la restauration intérieure de l'église lors du Concours Sites et Monuments : la commune a reçu une subvention de 2 500 €

Clôture de la séance à 21 h 50

Fait les jours, mois et an susdits.